L'ABEILLE.

(PARAISSANT TOUS LES JOURS, PAR F. DELAIP.

NOUVELLE-ORLEANS :

Samedi, 10 Mai 1828.

☞ L'intérêt qu'on attache justement à la situation de la municipalité d'Orléans, nous porte à insérer la communication suivante, dont nous déclinons d'avance la responsabilité. Quant aux questions que l'auteur de cet article nous fait l'honneur de nous adresser, nous en abandonnons la solution à des juges plus compétens ou plus déterminés.

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

Mr. le Rédacteur,

Je suis un de ces aimables fainéans qui vivent de leurs rentes, et qui aiment à rire de tout ce qui est risible : je cherche à passer le temps le plus innocemment possible et pour y réussir je lis les gazettes, lecture souvent aussi inutile, que celle de bien des livres. Et comme je préfère les nouvelles de notre pays aux nouvelles Asiatiques, je ne m'occupe que de celles là ; mais en vérité je suis fatigué depuis long-temps des déclamations virulentes des Jacksonistes, et quelquefois aussi de celles de leurs adversaires. A peu près comme je le suis de la hausse et de la baisse du coton et du tabac, parceque n'ayant aucune culture ni commerce de ces denrées, il m'est indifférent qu'ici, au Hâvre, à Liverpool ou à Canton la hausse ou la baisse soit à 2 sous trois quarts, ou quatre cinquièmes ; que la vente soit de 3 mille balles et l'existence de 7 mille, et qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas de demandes. C'est donc des nouvelles d'une autre espèce que je cherche dans les gazettes, et surtout des nouvelles locales; or, comme il n'y a rien d'intéressant aujourd'hui que ce qui se passe au Conseil de Ville, pour en être au courant je me suis abonné à votre journal, et je le recevrai avec plaisir, tant que vous nous communiquerez ses séances par fois d'un grand intérêt, par fois assez fades, et de temps en temps très risibles. De ce dernier genre sont les discussions qui se sont élevées entre la Cour du 1er. District et le Conseil, à l'occasion de l'élection d'un de ses membres. Je n'entre pas dans le mérite de cette lutte, mais je parle de ses résultats, et de l'amusement que m'a procuré cette espèce de controverse. Le langage d'une des parties (la cour) est tiré de l'ancien saxon normand, et par conséquent pour notre siècle éclairé, et pour notre gouvernement libre, il est brutal, barbare, et sultanique : *writs de mandamus, de capias, de distringas*, quels mots mon Dieu! Comme ils écorchent les oreilles délicates! comme ils font mal au cœur! Au contraire, les Aldermen s'expliquent avec une naiveté, un style coulant et léger qui est en rapport avec l'élégance du siècle et avec la liberté républicaine: celà me fait plaisir à moi et à tous ceux qui les écoutent. Si vous me dimandez ce que je pense du résultat de cette lutte, je ne me trouverai pas embarrassé à vous répondre (sans entrer comme j'ai dit ci-dessus dans le fond de la question). D'abord je vois cinq membres dont je crois les têtes sinon mieux, du moins aussi bien organisées que celle de leurs antagonistes, maintenir leur opinion et paraître décidés à la défendre à outrance ; ensuite je considère que pour la question dont il s'agit, c'est à dire pour entendre des lois qui sont plus claires que le jour, mon avis est qu'aucun des membres, même ceux qui ne sont pas légistes, ne doit sacrifier l'usage de sa raison naturelle, je ne dis pas à un juge, mais pas même aux Dracons, aux Licurgues et aux Solons, inventeurs des premières lois. Par exemple s'il plaisait à un juge d'établir contre l'évidence mathématique, que la ligne courbe est plus courte que la droite, que l'hypothenuse n'est pas le côté opposé au radius, ou angle droit d'un triangle rectangle, on se moquerait de lui et de sa jurisprudence, car ce sont des choses si claires qu'elles se décident par la simple raison, et celui qui en a la moindre dose est aussi capable de les décider que les Newtons et les sept sages de la Grèce. De là, il s'ensuit que dans une dispute si triviale c'est le nombre arithmétique qui doit décider la question, et cinq sont plus qu'un; ou je ne suis qu'une bête.

J'assiste à toutes les séances du Conseil, parceque comme je vous disais tantôt, je suis désœuvré et j'aime à rire : dans celle de Samedi 3 j'ai cru que la question allait être décidée victorieusement pour le parti du côté droit qui est celui *de la cour et des courtisans*, (en France on dirait des aristocrates et des serviles) par les argumens effroyables de l'orateur Laverty ; mais (le croirez vous, Monsieur ?) les membres du côté gauche trop faibles pour arrêter le coup de massue *Liberticide*, ont eu recours à des plaisanteries qui nous ont fait rire de bon cœur pendant dix minutes et vingt-cinq secondes. La question est donc restée indécise ; le Conseil s'est ajourné, et chaque parti a gardé le parti qu'il avait pris ; la Cour celui de vexer et de vouloir soumettre le Conseil à son despotisme, et le Conseil celui de se moquer de la Cour, de ses menaces et de ses writs.

Quant à moi, dans des affaires si claires et qui sont à la portée de mon gros sens commun, je suis et serai toujours pour la majorité : un esprit borné comme le mien, ne sait pas donner les raisons de son opinion, et bien moins répondre aux argumens contraires. Mais s'il ne peut pas donner des réponses, il est quelquefois capable de faire des demandes comme celles qui suivent.

—Pourquoi dans une controverse de tant d'importance, les éditeurs, les publicistes, et les écrivassiers qui pour la moindre sottise remplissent les gazettes de leurs assommantes rapsodies, n'ont-ils pas pris fait et cause pour un parti ou pour l'autre afin d'éclairer et de former l'opinion publique ?

2. Pourquoi la Cour ou ses courtisans n'ont-ils pas répondu à un certain pamphlet intitulé *Défense fulminante contre les violateurs des droits du peuple* ; où l'auteur qui ne se cache pas, a, l'année passée, anéanti l'opinion de cette même cour à l'occasion d'une pareille affaire ?

3. Si les Aldermen ont péché, pourquoi la Cour ne les fait-elle pas pendre ? car elle a le même droit pour les condamner à la corde que pour saisir leurs revenus ?

4. Pourquoi, nos contributions qui sont la propriété des citoyens, et les citoyens et leur générations de père en fils à l'imitation des enfans d'Adam et d'Aaron payeront-ils la faute des Aldermen avec qui ils n'ont pas le moindre degré de parenté?

5. Y a-t-il un homme qui puisse concevoir et arranger dans sa tête, que le juge qui vexe le Conseil, qui usurpe sa juridiction et saisit ses rentes, est lui-même citoyen de la ville et contribuable ; qu'il s'exécute lui-même ; séquestre ses propres contributions, et se met en cause devant lui-même pour être jugé et condamné par lui-même; puisque les mandamus et autres writs portent contre le Maire, Aldermen et citoyens (dont il fait nombre) de la cité de la Nouvelle-Orléans? Etre juge et jugé, actif et passif dans un même sens, punissant et puni tout à la fois et sur la même affaire, voilà un drôle de paradoxe qui se présente pour la première fois au monde civilisé et au monde animal.

6. Quelle destination donnera le juge à nos revenus lorsque sa sagesse aura déclaré la sentence chose jugée ? à quoi appliquera-t-on les 000000 qu'a ramassés son sheriff ? voilà ce que vous demande, et que voudrait savoir votre serviteur.

JEAN QUI RIT.

COUR CRIMINELLE—6 *Mai.*

Le mois dernier, trois nègres matelots du brick Haïtien le Télégraphe, nommés Jean Bte. Pierre, Pierre Louis Fontaine et André Benjamin, convaincus d'avoir recélé et caché à bord du dit brick, un esclave de M. Meilleur, ont été condamnés à 8200 d'amende et un an d'emprisonnement.

Le 5 Mai: Robert Howell convaincu de larcin, a été condamné à 2 ans d'emprisonnemenr, aux travaux de force, et à payer les frais de la procédure.

Joseph Power f. de c. l. convaincu du même crime, a été aussi condamné à la même peine.

Le 6 Mai: James Wayne, convaincu d'avoir dérobé un portefeuille, en coupant la poche de l'habit d'un particulier qui se trouvait au théâtre américain, a été condamné à 2 ans d'emprisonnement, aux travaux forcés, et à payer les frais de la poursuite.

POLICE.

Plusieurs personnes nous ont priées de signaler à la police, l'infraction aux ordonnances qui se commet chaque jour en arrêtant les égouts des fossés, afin d'amasser une grande quantité d'eau pour arroser les rues ; grâce à la hausse du fleuve, l'eau coule avec assez d'abondance sans que cette mesure soit nécessaire. Il en résulte que les fossés vers les Remparts sont presque toujours secs, tandis que les banquettes au centre de la ville sont couvertes d'eau, et ont de la boue continuellement.

Un de nos concitoyens qui est arrivé Mardi dernier, en douze jours de Louisville, rapporte que l'Ohio et le Mississippi sont encore très-hauts.

Dans notre voisinage, les eaux ont commencé à baisser un peu depuis deux semaines, quoiqu'elles n'aient pas encore atteint la marque des grandes eaux de 1823. Plusieurs habitants de la rive Est du Tèche ainsi que de la baie Berwick, ont beaucoup souffert par cette crue extraordinaire ; mais, cépendant, pas autant qu'on avait lieu de l'appréhender.

[Depuis que l'article ci-dessus a été écrit, nous avons eu de fortes pluies, qui ont fait augmenter les eaux considérablement. Dans la nuit de Vendredi dernier, le Bayou Tèche a monté de plusieurs pouces et une partie du pont de St. Martinville a été emporté.]

(Gaz. des Attakapas.)

FEUILLETON.

Le *Journal de Luxembourg* contient ce qui suit : Décidément la petite fille qui porte dans ses yeux *l'empereur Napoléon*, est exposée à l'observation des curieux pour la modique rétribution de 25 centimes. Une affiche pompeuse a publiquement annoncé le prodige. On assure qu'un Anglais a offert une forte somme pour déterminer les parens à lui confier leur enfant, pendant quelques mois, afin de le montrer à Londres. Sur le refus du père, le gentleman a demandé qu'on lui accordât seulement un œil pour l'offrir à l'admiration de ses compatriotes.

VALLADOLID, 14 janvier.

Singulière preuve d'amour conjugal—M. le comte de S***, habitant de cette ville, épousa Mlle. G**. Le comte était on ne peut plus amoureux de sa jeune épouse, qui, à une grande beauté, réunissait tous les agrémens de l'esprit et un caractère plein de douceur.

Le bonheur des époux fut cependant très éphémère; au bout de quatre mois de mariage, la jeune comtesse mourut d'une fluction de poitrine. Le comte devint presque fou, et lorsqu'on voulut emporter le cadavre de son épouse, il entra dans une telle fureur qu'il se mit devant le cercueil, l'épée à la main, jurant de sacrifier le premier qui s'avancerait pour enlever celle qu'il avait tant aimee. Cette scène fit couler les pleurs des assistans, qui enfin parvinrent à calmer l'exaltation du comte, et celui-ci, dès qu'il eut cédé, tomba dans un état de faiblesse déplorable.

Quand il eut reprit ses forces, il supplia les amis qui l'entouraient de le laisser seul, ceux-ci se retirèrent en effet, et il fit appeler son homme d'affaires, auquel il dit: Il y a longtems que vous servez dans ma maison, et vous vous y êtes toujours comporté en honnête serviteur; vous avez servi mon père, vous m'avez vu naitre, vous savez le malheur que je viens d'éprouver, rien ne peut me consoler de la perte de mon épouse, je veux conserver d'elle au moins quelque souvenir, quelque chose qui lui ait appartenu. Allez au deposito, obtenez de ceux qui gardent les cadavres, un des deux petits doigts de ma Léonore; vous le mettrez dans ce flacon où il y a de l'esprit de vin, et vous me l'apporterez. L'homme d'affaires, désirant consoler et servir son jeune maître, fit les démarches nécessaires à ce sujet, mais ce fut en vain, les gardiens ne voulurent pas consentir à ce qu'il demanda. Il fit part de ce refus au comte, qui lui dit: Je vois que vous etes du parti de ceux qui ont critiqué mon mariage, et voilà sans doute la raison pour laquelle vous ne faites pas ce que je désire pour calmer mon malheur; j'espérais qu'un homme qui depuis quarante ans sert fidèlement ma famille, qu'un homme qui m'a vu najtre, n'aurait pas reculé devant ce dernier service. L'homme d'affaires ne répondit rien, sortit de la maison, alla sans délai au cimetière, et promit au fossoyeur une bonne récompense, s'il lui procurait ce que le comte demandait. Le fossoyeur fut bientôt d'accord avec lui, et lui dit de revenir le lendemain. Au moment où l'homme d'affaires était au cimetière, le cadavre de sa jeune maitresse y fut apporté par les gardes qui avaient refusé quelques heures auparavant de céder à ses pressantes sollicitations, ils se doutèrent de l'objet de sa démarche, et c'est à cette seule circonstance qu'on peut attribuer ce qui arriva le lendemain.

Le lendemain, en effet, le fossoyeur avait tenu sa promesse, et l'homme d'affaires sortait avec lui du cimetière, portant la précieuse fiole, lorsque tous deux furent arrêtés par des agens de police, qui, avant tout, firent replacer dans le cerceuil le doigt enlevé.

La justice ordinaire, instruit de cet événement, fit procéder à une instruction, et par suite condamna l'intendant à 300 ducats d'amende, et le fossoyeur à cinq ans de travaux forcés, motivant la condamnation de ce dernier sur ce que, dans l'exercice de ses fonctions, il ne devait pas profaner les tombeaux et sur ce que le tribunal devait, de son côté, donner un exemple capable d'empêcher les fossoyeurs de déterrer les cadavres pour enlever tout ce qui est susceptible d'être vendu.

Le comte a payé l'amende à laquelle a été condamné son homme d'affaires, et lui a donné en outre une gratification de 6000 ducats. Il a donné 500 ducats au fossoyeur, et n'ayant pu obtenir la révocation de la sentence prononcée contre cet individu, il fait payer une demi piastre par jour à sa famille, pension qui durera tout le tems de sa captivité. Le comte a déclaré en outre qu'il lui donnerait 500 autres ducats l'orsqu'il sortirait du bagne.

Les principaux événemens du Portugal, en décembre, sont consignés dans le joli quatrain suivant:

O Banco quebron;
O Bando salio;
A terra tremio,
A Infante pario.

La Banque a failli; la municipalité a déployé son étendart; la terre a tremblé ; l'Infante est accouchée.

Un capucin du couvent du Prado vient de gagner, à la loterie de Madrid, un terne qui a rapporté 85,000 réaux. Ce brave capucin a voulu doter avec cette somme deux de ses nièces; mais son couvent s'y est opposé et a prétendu que cet argent devait être versé dans la caisse de la communauté, en vertu des statuts de saint François. Le capucin s'y est refusé, et l'affaire a été portée devant les tribunaux. Elle ira probablement jusqu'à Rome, et il ne serait pas étonnant que la somme qui fait l'objet du procès reste dans ce pays. La justice monacale coûte si cher.

On a calculé qu'en payant 60 fr. les neuf volumes in-80 de l'Histoire de Napoléon par Sir Walter Scott, on payait le portrait du héros 56 fr. 80 c.; les neuf volumes pesant net 16 livres à 20 c. la livre, cela fait 3 fr. 20 c.

M. Brezin, habile fondeur, mort tout récemment à Paris, a légué aux hospices de Paris une somme évaluée à quatre millions, pour l'établissement d'un hospice particulier, spécialement destiné aux pauvres ouvriers. M. Brezin avait commencé par être ouvrier lui-même.

Nouvelle de M. de Bompland.—M. Benjamin Delessert fait parvenir à l'Académie une lettre datée de Buénos-Apres, janvier 1827. On mande à M. Delessert que notre célèbre botaniste, M. de Bompland, toujours prisonnier au Paraguay, y vit dans une position aussi triste qu'on se le figure généralement. Sentant l'impossibilité de revenir en Europe tant que le docteur Francia vivra, il a fini par prendre son parti. Il se livre à la culture des terres et a fait une fortune considérable ; outre la propriété sur laquellle il réside et qui lui appartient, il en possède une autre d'une très grande valeur. Ces détails ont été donnés à l'auteur de la lettre par un Français détenu long-tems au Paraguay, comme M. de Bonpland, et qui avait avec lui dans ce pays des relations intimes.

Pendant le voyage de l'empereur Joseph II, en Italie, une des roues de sa voiture cassa sur le chemin. Il parvint avec beaucoup de peine au plus prochain village. Descendu à la porte d'un serrurier, il le pria de réparer sur-le-champ sa roue endomagée. Je le ferais volontiers, répondit l'artisan; mais c'est aujourd'hui fête; tous mes ouvriers sont à l'église, et je n'ai pas même mon apprenti pour faire jouer le soufflet.—Voici, dit le monarque qui n'était pas connu, voici un excellent moyen de se réchauffer. Aussitôt, il prend la corde du soufflet, l'ouvrier forge, répare la roue, et demande six sous. Joseph lui met dans la main six ducats. L'honnête serrurier court après lui: Monsieur, s'écrit-t-il, vous vous êtes trompé; au lieu de six sous, vous m'avez donné six pièces d'or que je ne pourrai trouver à changer dans le village.—Changez-les où vous pourrez, reprend l'empereur qui était dans sa chaise; le surplus est pour le plaisir que j'ai eu à souffler.

Nouvelles Maritimes.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Expédiés.

Barque Essex, Gifford, Bristol, R. I. Whitall, Jodon et co.

Brick Chilo, Porter, Philadelphie, S. P. Morgan et co.

Brick Kremlin, Wood, Liverpool, Lincoln et Green.

Arrivés.

Bateau à vapeur Walkin in the Water, Vail, Natchez—chargement, 158 balles coton à Reynolds, Byrne et co. 106 à Wilkins et Linton; 204 à A Fisk et co. 2 caisses à Hotchkiss, Gressam et Clark.—7 passagers.

Bateau à vapeur Natchez, Buckner, de Natchez, avec 111 balles coton à A Fisk et co; 40 à Wilkins et Linton; 55 à L Millaudon; 60 à M F Maher—22 passagers.

Un chalan de Kentucky, avec 42 boucauds tabac à J W Zacharie et co; 175 bls whiskey à Yorke, McAllister et co.

4 chalans de Kentucky, avec 263 boucauds tabac à Townsly et Prieur; Christy; J K Ferguson et co; et à ordre.

Un chalan de Kentucky, avec 65 boucauds tabac à Townsley et Prieur; 3000 bls jambons au propriétaire à bord.

5 chalans avec 2000 barils farine aux propriétaires à bord.

LE COURRIER DES ETATS-UNIS.

JOURNAL Politique et Littéraire, publié en Français, à New-York.

Ce Journal paraît tous les Samedis et est imprimé sur beau papier, format grand in-4° en huit pages.

On souscrit en ville au bureau de l'Abeille.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Le Courrier des Etats-Unis—paraîtra tous les samedis soir.—Le prix est de *huit dollars* par an payables à l'expiration du premier semestre, non compris le port.—Les souscriptions subsisteront jusqu'à la notification régulièrement faite que l'abonné veut cesser de l'être. Néamoins, tout nouveau semestre commencé sera achevé.—Les personnes qui habitent des lieux où le journal n'a pas d'agens, sont tenues de payer d'avance le montant de leur souscription. 10 mai.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE 11 MAI 1828.

La première Représentation de

LA PETITE NEIGE

OU

l'Eginard de Campagne,

Vaudeville nouveau en 1 acte, imitation de *la Neige*, opéra par Melesville et Carmouche.

Précédé à la demande générale.

De la seconde Représentation du

SIEGE DU CLOCHER,

Mélodrame comique en 3 actes et à spectacle par Alexandre Burnos Terminé par un grand combat à outrance et à dix au sabre et aux flambeaux.

JEUDI 15 MAI 1828.

Au bénéfice de MM. Notaire et Tabary.

La première Représentation des

Inconvéniens de la Diligence,

OU

MR. BONAVENTURE,

Six tableaux vaudeville dans le même cadre, par MM. Dartois, Dupin et Francis. Cet ouvrage d'un genre nouveau sera orné de tout le spectacle dont il est susceptible.

Précédé de la première Représentation de

LA CHATTE

Métamorphosée en Femme,

Vaudeville nouveau en un acte, de Scribe et Melesville.

Le spectacle commencera par la reprise du

SOURD

OU

L'Auberge pleine,

Comédie autrefois en 3 actes de Desforges jouée aujourd'hui en un acte avec des changemens, sur le Théâtre de S. A. R. Madame.

Mardi 20—Au bénéfice de l'Hospice des Orphelins, la dernière représentation de la *Dame Blanche*—Suivie du *Désespoir de Jocrisse*, folie en deux actes.

En attendant—La reprise de *Beniowski*, opéra en 3 actes de Boleldieu avec un nouveau 3me. acte.

DEMANDE d'emploi—Une personne arrivant d'Italie, parlant passablement l'Anglais et le Français, desirerait se placer comme commis. On produira de bonnes recommandations. S'adresser au bureau de *l'Abeille*. 6 mai

ARRIVE' par la Roxelane, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné :

Fromage de Hollande, dit tête de mort,
Fromage de Gruyère de la Suisse.
Pruneaux de Tours en boëtes de dix livres.
Figues de Marseille,
Sardines à l'huile de Nantes, &c. &c.

6 mai. F. BERTOULIN.

Ventes Publiques.

PAR G. W. BOYD.

Théâtre Mécanique en vente.

IL sera vendu Lundi 12 Mai 1828, à 3 heures après midi, enoeignure St. Anne et Condé; *un théâtre mécanique* exécuté par les premiers artistes français: ce théâtre sera vendu tel qu'il se comporte au moment de la vente et sans réclamation.

Le vendeur pour une faible retribution le montera et en montrera les moyens d'exécution.

9 mai.

PAR BAUDUC & DOMINGON.

IL sera vendu Jeudi le 15 Mai courant à midi à la bourse d'Hawlet. Une certaine

ETENDUE DE TERRE située dans la paroisse de West-Féliciana à environ 3 milles Sud Est de St. Francisville et contenant deux mille arpens de superficie ou environ, bornée au Sud par des terres appartenantes à Mr. Robin Delogny; à l'Est par des terres de Mr. Johnson; au Nord par des terres appartenantes à Mr. Alexander et à l'Ouest par quatre portions de terre appartenantes à MM. Henry Ludeling ou ayant cause, Sosthène Allain, Villeneuve Leblanc et Augustin Leblanc.

CONDITIONS :

Un cinquième comptant et les quatre autres cinquièmes en quatre termes égaux au 1er. Avril de chacune des années 1829, 1830, 1831 et 1832. L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers notaire public, aux frais des acquéreurs.

3 mai.

MUSIQUE.

UNE personne qui est sur le point de retourner en Europe, désirerait se défaire d'un recueil de musique, consistant de plusieurs des chefs-d'œuvres de Rossini. En achetant le tout ensemble on l'aurait à très bon marché. S'adresser au bureau de *l'Abeille*. 9 mai.

A VENDRE à très-bas prix—Chaises du Nord, fines et communes.

On peut les voir, en s'adressant à l'entrepôt rue Bourbon, No. — entre les rues d'Orléans et St. Pierre. 1er. mai

AVIS—La Loterie du nouveau Chronomètre français et d'une Montre en or à répétition à la Lépine, sera tirée Dimanche prochain 11 Mai, à 10 heures du matin encoignure Orléans et Bourbon.

Les personnes qui ont signé à ladite Loterie, sont priées de payer le montant de leurs billets. 8 mai—3f.

REçus par les navires Sapphire du Hâvre, et Dewitt Clinton de New-York,

Circassienne
Bouracan
Coutil
Cotonade croisée } Pour Pantalons.
Guingain, Madras, Mouchoirs demi-deuil.—A vendre chez

AUGUSTE BISOTAT,
30 avril 188 rue Toulouse

SANGSUES à 50 cents.

A VENDRE chez FORESTIER & Co. au coin des rues Royale et St. Pierre.

Les articles suivans sont offerts à des prix modérés, savoir :

Elexir anti-glaireux du Dr. Guilhé
5 livres sulfate de quinine
Bandages herniaites, sondes
Bougies et canules en gaume élastique
Piluliers à l'usage des pharmaciens
Boites en cartons assorties
Blanc des sultans pour adoucir la peau
Rouge pour la toilette
Pastilles de serail pour parfumer les appartenions
Baume de copahue inodure
Moxa Japonais &c. &c. 18 avril

COUR DES PREUVES.—Jeudi 5 Juin 1828, j'exposerai en vente au café de la nouvelle bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu A. Marigny Dauterive, un Terrain situé au faubourg Lacourse, rue Lacourse, entre les rues Religieuse et St. Jean-Baptiste, désigné par le No. 11 de lilet No. 2 ; un lot de terre situé dans la paroisse Lafayette, du côté est du bayou Queue de la Tortue; ayant 40 arpens de face sur 40 arpens de profondeur, borné des deux côtés par les terres des Etats-Unis.

Conditions.—Le terrain faubourg Lacourse, six et 12 mois ; et le lot de terre paroisse Lafayette à 1 an de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,
7 Mai CHAS. BLACHE, Dép. Rég.

$10 DE RECOMPENSE.

Deux chevaux américains, l'un est vieux, très gros, maigre et blessé alors sur le Garrau; l'autre noir, petite étoile blanche au front, une grosseur, occasionnée par le frottement de la sangle, à l'articulation du haut de la jambe gauche, ont été volés Mardi 22 Avril dernier.

La récompense de dix piastres, est acquise, à celui qui les ramènera au soussigné, rue de l'Esplanade No. 146.

Fs. LABROUCHE DUSIN.

9 mai—3

AVIS aux Caboteurs, Pacotilleurs et Colporteurs, trafiquant dans l'étendue de cet Etat.

LE soussigné, Adjudicataire de la ferme des Licences à accorder aux Caboteurs, Pacotilleurs, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau dans cet Etat, prévient ceux que cela peut concerner, que son bureau est ouvert tous les jours au coin des rues Conti et de la Levée, No. 43, où l'on délivrera les diverses licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature, approuvé le 15 Février, 1825, conformément à l'acte intitulé "acte relatif au revenu de l'Etat et au payement des dépenses ensuelles de l'année 1826 et pour d'autres objets," approuvé le 25 Avril 1826.

Le Fermier prévient ceux qui trafiquent ou vendent eux-mêmes, ou par leurs esclaves ou salariés, hors des limites de cette cité, qu'il se virà contre ceux qui ne seront pas munis de licence.

Il annonce également que Mr. P. D'Henry est son agent, et qu'il est autorisé en conséquence à délivrer des licences signés par moi.

Ceux dont le terme des licences se trouve expiré, sont requis de venir les renouveller, sous les peines énoncées ci-dessus.

6 mai. LOUIS ALLEY.

On a besoin d'une Négresse sachant faire la cuisine, laver et repasser. S'adresser au bureau de *l'Abeille*.